



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1790 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 3 mars 2025, le règlement numéro 1790 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour y remplacer les grilles de spécifications dans certaines zones situées dans les secteurs Gentilly, Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval, Saint-Grégoire et Sainte-Gertrude** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mars 2025, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 20 mars 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville